

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , qui ne peut être supérieur à 800 grammes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de repli.